

# Certifications et garanties

## du solaire thermique



### Un résultat garanti avec la certification

Faire le choix du solaire thermique, c'est faire appel à une filière de professionnels qualifiés, certifiés, pour une centrale parfaitement installée et fonctionnant de façon optimale pour longtemps. Avec la multiplication des fournisseurs et installateurs d'équipements solaires, plusieurs normes et certifications ont été mises en place. Certaines sont obligatoires pour bénéficier d'aides publiques. D'autres ont été créées à l'initiative des professionnels pour faciliter le choix du consommateur.

## + Engager un bureau d'études



La mention RGE est nécessaire pour l'écoconditionnalité des aides publiques (crédit d'impôt, aide ADEME...) et nécessaire à qui veut exister sur le marché de l'efficacité énergétique. La mention «Reconnu Garant de l'Environnement» ou «RGE», est un dispositif national qui vise à identifier facilement les entreprises qualifiées dans le domaine de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables. Il s'accompagne de la mise en place du principe d'éco-conditionnalité des aides publiques.



L'OPQIBI délivre des certificats de qualification aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, notamment dans le secteur des énergies renouvelables. Il existe une certification spécifique sur le solaire thermique qui portent les identifiants 20.10 et 20.14. Cette certification est obligatoire pour pouvoir bénéficier des aides de l'ADEME du Fonds Chaleur sur la partie faisabilité.

## + Sélectionner l'équipement



Pour bénéficier des aides publiques (Crédit Impôt ou Ademe) celui-ci doit être certifié.

Deux certifications possibles : CST Bat et Solar Keymark. Ces deux certifications attestent de la conformité aux normes européennes établies par le CEN TC 312.

## + Choisir son installateur solaire thermique



QUALIBAT propose dans sa nomenclature une famille « Énergies et fluides » simple à utiliser par tous les acteurs de la construction portant les identifiants 5131 et 5132. Cela regroupe toutes les qualifications utiles pour soutenir l'activité, développer les marchés, réussir les appels d'offres et faire bénéficier aux clients de travaux éco-conditionnés.

La qualification QUALIBAT 5131 ou 5132 doit également être accompagnée d'une certification Qualisol CESC<sup>1</sup> ou Combi (pour les projets SSC<sup>2</sup>) délivrée par le COSTIC ou l'INES.

➤ [Consulter l'annuaire des professionnels sur l'application Qualibat](#)



Qualit'EnR est un label de qualité décerné aux installateurs professionnels de systèmes solaires thermiques. Il délivre une qualification spécifique sur le secteur du collectif et témoigne de l'expertise et de l'expérience requise pour ce type de travaux. C'est un gage de sérieux, recommandé par l'ADEME pour l'octroi des aides du fonds chaleur.

➤ [Consulter l'annuaire des professionnels sur le site internet Qualit'enR](#)

## + Assurer le suivi de l'installation



Pour les exploitants, des formations dédiées au suivi de l'installation sont dispensées avec le référentiel SOCOL.

Elles ne donnent pas droit à qualification : [www.solaire-collectif.fr](http://www.solaire-collectif.fr)

Il existe aujourd'hui une qualification SOCOL exploitant destinée aux structures assurant l'exploitation des chaufferies ayant du solaire thermique en place.

CESC<sup>1</sup> : Chauffe Eau Solaire Collectif

SSC<sup>2</sup> : Système Solaire Combiné

### Aller plus loin

- Vous êtes un professionnel ? Bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller. Trouver votre interlocuteur en consultant l'[annuaire des CCR](#).
- Retrouvez les annuaires de installateurs qualifiés sur l'[application Qualibat](#) ou sur le [site internet de Qualit'EnR](#). Les deux annuaires peuvent être complémentaires.